



**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE TECHNOLOGIQUE (CAPET)
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2018

Rapport de jury présenté par :
Madame Sabine CAROTTI,
Présidente du jury



SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3#
CAPET EXTERNE.....	3#
CAFEP , Concours d'accès a l'échelle de rémunération	4#
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	5#
ECRIT 1 - Première épreuve admissibilité	5#
Résultats session 2018	5#
Rapport de jury.....	5#
<i>Le jury conseille donc aux candidats de soigner l'expression et l'orthographe.</i>	12#
ECRIT 2 - Seconde épreuve d'admissibilité.....	13#
Résultats	13#
Rapport de jury.....	13#
EPREUVES D'ADMISSION.....	19#
Première épreuve d'admission - Mise en situation professionnelle	19#
Résultats	19#
Sujets.....	19#
Rapport de jury.....	30#
Seconde épreuve d'admission Epreuve d'entretien à partir d'un dossier	35#
Résultats	35#
Rapport de jury.....	35#
CONCLUSION	40#
REMERCIEMENTS	41#

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAPET EXTERNE

Candidats inscrits :	527
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	202
Candidats admissibles :	61
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	56
Candidats proposés pour l'admission :	27
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	16,85/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	12,07/ 20
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	20/ 20
Moyenne générale des candidats admis	15,04/ 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	18,82/ 20
Moyenne générale des candidats admis	14,34/ 20

CAFEP , Concours d'accès à l'échelle de rémunération

Candidats inscrits :	99
Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité :	40
Candidats admissibles :	16
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	13
Candidats proposés pour l'admission :	7
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	16,13/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,67/ 20
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	19,25/ 20
Moyenne générale des candidats admis	15,46/ 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	18,21/ 20
Moyenne générale des candidats admis	14,08/ 20

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉCRIT 1 - Première épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr. Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 ».

Résultats session 2018

Moyenne générale : 7,76/20

Note la plus haute : 19,4/20

Note la plus basse : 3,4/20

Rapport de jury

Cadre de l'épreuve

Durée : 5h. Coefficient 1.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré et argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité.

On attend donc une **composition rédigée et structurée mobilisant des connaissances** des champs disciplinaires composant les sciences et techniques médico-sociales au service d'une analyse et d'une argumentation rigoureuses.

Le candidat doit être en capacité de dégager un questionnement prenant appui sur le sujet conduisant à la formulation d'une problématique, qu'il intègre en fil conducteur de la composition du devoir.

L'argumentaire construit doit répondre à cette problématique en s'appuyant sur des **connaissances actualisées précises et solides** du champ disciplinaire des sciences sociales et de la santé traitées au niveau M1 du cycle Master dans ses différentes dimensions : droit, sociologie et psychologie, économie, histoire et géographie, santé publique, sciences politiques.

En aucun cas, il ne s'agit de rédiger une note de synthèse, ni de conduire une étude ou un commentaire des documents proposés éventuellement en annexe. Toute

paraphrase est à proscrire. La composition réalisée doit intégrer une exploitation pertinente des documents au service de l'argumentation.

La qualité de la structuration du devoir, la clarté du propos et la logique des idées doivent permettre **un réinvestissement dans un cadre professionnel**, à savoir un contexte d'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas de proposer un cours ou une trace écrite utilisée en l'état par l'enseignant avec des élèves : le candidat doit dominer suffisamment le sujet en termes de connaissances et d'analyse pour permettre une ouverture pédagogique.

Le jury rappelle les compétences évaluées :

- Formuler une problématique contextualisée en adéquation avec le sujet ;
- Mobiliser des connaissances au service de l'analyse et de l'argumentation ;
- Exploiter les documents éventuellement fournis ;
- Argumenter de façon rigoureuse ;
- Construire un développement structuré et susceptible d'être réinvesti dans un enseignement ;
- Mettre en évidence les enjeux historiques, politiques, économiques, sociétaux... ;
- S'exprimer de façon claire et précise en mobilisant un vocabulaire scientifique et technologique.

Conseils méthodologiques et généraux

Le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion, toutes clairement identifiables dans le discours développé. Un plan détaillé n'est pas attendu, la copie doit être composée.

L'introduction permet d'inscrire le sujet dans un contexte, éventuellement de définir les notions et principes incontournables pour formuler une problématique et annoncer le plan. Cette problématique doit permettre d'explorer les différents aspects du sujet.

Le développement se construira alors autour de la réponse à cette problématique.

A cette fin, l'apport de connaissances est incontournable. La composition ne doit pas se réduire à une juxtaposition de connaissances ni à la simple analyse des documents éventuellement proposés.

Construit, fondé, le développement doit conduire à une **réflexion critique sur la thématique proposée.**

Le propos doit être nuancé sans jugements de valeur. Les opinions et les représentations personnelles n'ont pas leur place dans la composition.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d'un niveau Master 1 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire.

Attentes du jury

Compétences attendues	Sujet 2018
<p>Cerner et présenter les attendus du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Annonce de la problématique et du développement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Contextualisation : Les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) comme priorité de santé. - Capacité à problématiser et pertinence de la problématique <p>Exemples de problématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment la territorialisation des politiques de santé participe-t-elle à la réduction des inégalités de santé ? - Pourquoi des ISTS perdurent-elles malgré leur prise en compte par les politiques de santé ? - En quoi la prise en compte des ISTS constitue-t-elle une priorité pour les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques de santé ? <ul style="list-style-type: none"> - Annonce du plan
<p>Mobiliser des connaissances qui sont indispensables au traitement du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Connaissances actuelles, exactes et de bon niveau master qui constitue un socle capable d'être étoffé, dynamisé, complété</i> 	<p>Caractériser les inégalités sociales et territoriales de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les inégalités sociales et territoriales de santé ; - Présenter les diverses composantes des ISTS; - Expliquer les facteurs des ISTS (liens déterminants - ISTS) - Axe inégalités sociales de santé - Axe inégalités territoriales de santé - Mesurer les inégalités sociales et territoriales de santé : <ul style="list-style-type: none"> ▫ le diagnostic social territorial est essentiel ▫ les indicateurs utilisés <p>Présenter l'évolution des politiques de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lois 2004, 2009, 2016, Stratégie nationale de santé 2018-2022... - Plans, notamment nationaux (importance des volets inégalités sociales et lutte contre les ISTS au sein des plans) <p>Présenter l'organisation territoriale des politiques de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques de santé sur des territoires ; - État et politique nationale ;

Compétences attendues	Sujet 2018
	<ul style="list-style-type: none"> - État et politique déconcentrée ; - Décentralisation, rôles des échelons départementaux et locaux, nouvelle géographie territoriale. <p>Intégrer les inégalités sociales et territoriales de santé et leur réduction dans les politiques de Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territorialisation des politiques de santé (<i>cf. ci-dessus</i>) - Privilégier l'axe de la prévention et la promotion de la santé - Lutter contre les déterminants comportementaux et environnementaux des ISTS - Faciliter l'accès aux soins sans discrimination <p>Présenter des dispositifs ayant pour objet de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé</p> <p>Illustrer la lutte contre les inégalités par des exemples, parmi lesquels (exemples non exhaustifs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ PRS/SROS/Schémas de prévention/PRAPS... ▣ CLS ▣ ASV, politique de la ville ▣ GHT, centres de santé, réseaux de santé, autres formes innovantes d'amélioration de l'accès aux soins de premier recours ▣ Télémédecine ▣ Projets numériques de santé (e-santé)
<p>Exploiter les documents</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Prise en compte de la nature des documents et choix pertinent des données, informations</i> ○ <i>Utilisation pertinente dans l'argumentaire</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'interdépendance des déterminants. - La difficulté à évaluer le rôle des déterminants. - Diversité et complémentarité des politiques pour réduire les inégalités. - Exploiter l'annexe 1 pour déduire des limites des politiques de lutte contre les inégalités. Ex. « [...] <i>le système de santé et de soins, s'il peut créer et renforcer des inégalités, peut aussi être mobilisé pour les réduire. [...] c'est bien par une action résolue, dans la durée, que l'on pourra essayer d'agir sur ces inégalités qui persistent, paradoxalement, dans nos pays à haut niveau de protection sociale.</i> » - Prise en compte des différents échelons territoriaux : « international, national, local ». - Lien entre environnement, territoire, et inégalités de santé.
<p>Argumenter</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Rigueur de l'argumentation</i> ○ <i>Développement scientifique verbalisé</i> 	<p>Le socle de connaissances doit permettre de montrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la complexité et la priorisation des ISTS - les relations entre les divers déterminants et ces inégalités - l'imbrication des axes social et territorial - les difficultés à évaluer les ISTS ainsi que les dispositifs.

Compétences attendues	Sujet 2018
	<p>L'ensemble de l'argumentation doit aboutir notamment à présenter les limites de ces politiques et dispositifs</p> <p>Non réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, voire augmentation malgré les dispositifs (montrer le paradoxe).</p>
<p>Construire un développement structuré susceptible d'être réinvesti dans un enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Élaboration d'un plan structuré</i> ○ <i>Intégration des connaissances et des éléments issus des documents</i> ○ <i>Mise en évidence des points clés, éléments essentiels du développement</i> ○ <i>Conclusion en lien avec la problématique de départ</i> ○ <i>Démarche didactique perceptible</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de jugement de valeurs. - Présence d'indicateurs qui illustrent la démonstration. - Introduction, problématique => présentation du plan, fil conducteur. - Liens logiques et transitions entre les éléments des différentes parties proposées. - Démarche suffisamment cohérente pour être réutilisable.
<p>Mobiliser l'histoire des sciences, élargir l'analyse vers des dimensions culturelle ou sociétale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Pertinence des questionnements soulevés</i> 	<p>Présenter l'évolution historique des politiques de santé particulièrement dans son approche territoriale.</p> <p>Toute ouverture sur le questionnement.</p> <p><i>Par exemples :</i></p> <p>Un avenir proche sans "déserts médicaux" (ni zones blanches numériques) grâce, entre autres, au développement de la télémédecine et les projets numériques de santé qui pourraient réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. (Ouverture sur l'avenir, les aspects universels des inégalités sociales et territoriales de santé ...).</p> <p>Questionnement sur les difficultés sociétales liées aux inégalités en général, sur inégalités et protection sociale et sur les enjeux des modifications à venir en termes de protection sociale et de politiques sociales.</p>

Compétences attendues	Sujet 2018
S'exprimer	Syntaxe orthographe Utilisation des connecteurs logiques Vocabulaire scientifique et technologique adapté

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié :

- Un niveau de connaissances élevé chez certains candidats, avec une actualisation importante et une bonne maîtrise de différentes notions et concepts, mobilisés de manière pertinente. Les candidats qui ont défini les concepts du sujet en amont de la problématique, ont pris davantage de recul ;
- Dans les meilleures copies, des connaissances très précises et l'appui de références en sciences humaines ;
- Une ébauche d'analyse systémique proposée parfois. Par ailleurs, sur certaines copies, l'analyse portait sur les limites de la territorialisation en termes d'accès aux droits et dispositifs. Les démonstrations abouties ont été valorisées ;
- Une exploitation judicieuse des documents. Par exemple, certains candidats se sont référés aux sources pour développer une partie de leur argumentation, en s'appuyant sur les thèses des auteurs ;
- Des qualités rédactionnelles très satisfaisantes : utilisation d'un style neutre, un vocabulaire scientifique adapté, une structuration élaborée et pertinente.

Le jury a relevé les faiblesses suivantes dans certaines copies :

Au sujet de la problématisation :

- Des lacunes dans la maîtrise de la démarche de problématisation, voire une absence de problématique.
- Des problématiques hors-sujet basées sur des généralités ou se limitant à un recopiage de la consigne.
- Une problématisation non aboutie, qui conduit à une juxtaposition de questions, rendant difficile la proposition d'un développement cohérent.
- Des copies ne répondent pas à la question posée ou détournent le sujet.
- Quelques problématiques annoncées auxquelles le développement ne répond pas.

Le jury conseille donc aux candidats de prendre le temps de problématiser le sujet en appuyant ses questionnements sur des connaissances solides.

Au sujet de la mobilisation des connaissances :

- Des éléments de connaissances hors-sujet.
- L'aspect territorial des inégalités évacué au profit des inégalités sociales ; la notion de territoire très peu abordée par les candidats.

- Des connaissances globalement très lacunaires.
- Des références uniquement ciblées sur les politiques sociales alors que le sujet à traiter concerne les politiques de santé.
- Des développements sur la protection sociale sans pertinence.
- Des références à des lois, en ne citant que l'année de promulgation de ces lois.
- Des concepts définis qui n'apportent rien au traitement du sujet.
- Pour certaines copies, des connaissances parfois importantes mais qui ne sont pas mobilisées au service d'une démonstration rigoureuse axée sur les inégalités sociales et territoriales de santé.
- Dans certaines copies la territorialité n'est abordée que sous l'angle d'organisation des politiques de santé et non comme une dimension à part entière des inégalités.
- Un manque d'ouverture sur les enjeux sociétaux.

Le jury conseille donc aux candidats de traiter l'intégralité du sujet en appuyant son développement sur des connaissances actualisées.

Au sujet de l'exploitation des documents :

- Des annexes rarement exploitées au service d'une argumentation structurée et rigoureuse.
- Les documents sont utilisés mais présence de recopiage et/ou paraphrase sur certaines copies.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'une épreuve de connaissances, l'exploitation des documents doit nourrir une réflexion basée sur des connaissances solides et une analyse pertinente.

Au sujet de l'analyse et de l'argumentation :

- Manque de prise de recul sur le sujet.
- Absence de conceptualisation.
- L'utilisation récurrente d'éléments de généralités, d'actualités, pour construire l'argumentation.
- Une argumentation peu rigoureuse au regard de la problématique soulevée.

Le jury conseille donc aux candidats d'adopter une démarche analytique et rigoureuse.

Au sujet du développement :

- Manque de structuration du développement ou manque de fluidité entre les différentes parties.
- Des parties peu ou pas équilibrées, des plans incohérents.
- Un développement qui ne correspond pas au plan annoncé.
- Un développement qui se limite à un catalogue de connaissances ou de définitions sans faire le lien avec la problématique.
- Peu de définitions de notions essentielles (inégalités sociales et territoriales de santé).
- De longs historiques relatifs à la construction du système de protection sociale ou à la santé publique qui n'apportent pas d'éclairage au traitement du sujet.

- Une présentation de la conclusion dès l'introduction.
- Un travail trop succinct qui ne permet pas de répondre de manière rigoureuse et approfondie à une problématique pourtant bien amorcée.
- Des problèmes de méthodologie dans la construction des devoirs.
- Quelques copies non rédigées se bornant à une énumération de définitions, de propos, d'exemples, sous forme de tirets.
- Des présentations schématiques totalement déconnectées d'un raisonnement et non compatibles avec les attendus de l'épreuve.

Le jury conseille donc aux candidats de structurer leur production au regard du sujet traité.

Au sujet de la syntaxe, l'expression et la qualité rédactionnelle :

- Une syntaxe et un niveau d'expression défailants sur certaines copies.
- Un travail insuffisamment rédigé pour une dissertation.
- Des copies parfois rédigées dans un style inapproprié (utilisation de style familier, d'abréviations, ...).
- Une orthographe défailante pour des étudiants de niveau master 1.
- Un manque de soin pour quelques copies.

Le jury conseille donc aux candidats de soigner l'expression et l'orthographe.

ECRIT 2 - Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

Résultats

Moyenne générale : 7,76 /20
Note la plus haute : 19,82 /20
Note la plus basse : 0,20 /20

Rapport de jury

Rappel de la définition de l'épreuve :

"L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique :

- à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,
- à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques."

Partie 1 : Analyse de solutions et de documents techniques

Compétences évaluées et attentes du jury :

Rappel des compétences évaluées dans cette partie conformément à la définition de l'épreuve :

- mobiliser des connaissances actualisées, de niveau master ;
- exploiter d'une façon pertinente tous les documents du dossier (avec une prise en compte de leur portée politique, réglementaire ou technique) ;
- mener une analyse rigoureuse et contextualisée (conduite à l'aide d'une réflexion structurée et explicitée, en s'appuyant sur un questionnement critique) ;
- s'exprimer.

Sur les éléments de contenu :

Il était attendu du candidat qu'il conduise une analyse rigoureuse et contextualisée, conduite à l'aide d'une réflexion s'appuyant sur un questionnement critique au regard des solutions proposées.

L'analyse devait porter sur la politique de soutien à la parentalité menée dans le département du Tarn. Il s'agissait d'analyser la démarche d'élaboration de cette politique à partir des besoins et des priorités identifiés au niveau local et national en considérant les liens de coordination et de partenariat entre les différents acteurs.

Il était donc nécessaire de mobiliser des connaissances précises, actualisées et complémentaires au dossier documentaire. Etaient notamment attendus :

- les notions de parentalité, de famille (évolution sociologique), de politique sociale catégorielle et de réseau ;
- le contexte politique de soutien à la parentalité notamment les politiques familiales et de protection de l'enfance ;
- la connaissance des acteurs nationaux et territoriaux ainsi que les liens de coordination et de partenariat ;
- la connaissance des principales prestations...

Toutes ces connaissances doivent être au service de l'analyse.

En appui sur l'analyse critique de la nature des documents transmis, la sélection des informations dans le dossier documentaire devait permettre d'identifier :

- les orientations nationales ;
- les besoins des familles dans le Tarn et la réponse institutionnelle.

Sur la forme et la démarche :

Une **composition** se structure à l'aide d'une **introduction** permettant de présenter le contexte de mise en œuvre de la politique de soutien à la parentalité. Par ailleurs, l'introduction doit poser une problématique qui sera développée dans le corps de la composition, **de manière structurée**, avec parties et sous-parties).

Est donc attendu un raisonnement argumenté sous la forme d'une composition structurée, hiérarchisée, laissant apparaître un fil conducteur. Il devait s'appuyer d'une part sur une réelle mobilisation de connaissances et d'autre part sur une exploitation pertinente des documents fournis en annexe au service de l'analyse.

Enfin la **conclusion** pouvait permettre des questionnements critiques relatifs aux enjeux de la réponse présentée, ici la politique de soutien à la parentalité.

Observations :

Les correcteurs ont apprécié les devoirs structurés mettant en évidence les différentes parties du travail.

Le jury souligne l'importance de proposer des **écrits de qualité aux niveaux syntaxique, orthographique et de la mise en page**. Le métier d'enseignant auquel prétend le candidat exige la maîtrise de la langue française, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté.

Néanmoins de nombreuses copies ne s'inscrivaient pas dans la définition ou les attentes de l'épreuve. Les écueils portaient sur une méconnaissance des attendus et du niveau de l'épreuve, avec par exemple :

- la réalisation d'une synthèse de documents ;
- le recopiage des annexes ;
- l'étude linéaire des annexes qui ne permettent pas la mise en évidence des capacités d'analyse des documents transmis ni du raisonnement du candidat ;
- l'absence de connaissances ou des connaissances mal intégrées à l'analyse ou intégrées dans la réponse à la seconde partie de l'épreuve ;
- l'absence de contextualisation du sujet ;
- un questionnement sur les enjeux inexistant ou insuffisant.

Trop de copies ont un niveau d'orthographe et d'expression **inadmissible** à ce niveau de concours. Certaines présentations de copies sont illisibles et/ou peu soignées.

Partie 2 : Démarches pédagogiques

Compétences évaluées et attentes du jury :

Cette partie permet d'évaluer l'aptitude du candidat « à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques ».

Rappel des compétences évaluées dans cette seconde partie, conformément à la définition de l'épreuve :

- respecter le cahier des charges pédagogiques ;
- construire une démarche pédagogique incorporant des données du dossier ;
- proposer des supports pédagogiques adaptés ;
- faire des liens avec les acquisitions des autres disciplines ;
- étendre la réflexion vers des enjeux sociaux ou culturels ou sociaux ou éthiques ou écologiques ;
- s'exprimer.

Le dossier documentaire doit être mobilisé pour l'analyse et pour la proposition de démarches pédagogiques.

Le jury attend que le candidat :

- intègre sa proposition dans le contexte d'enseignement proposé en tenant compte des éléments fournis (étudiants, niveau de classe, module ...) ;
- propose une ou des démarches développées en se centrant sur les objectifs énoncés dans le sujet ;
- présente et justifie les objectifs à atteindre, les pré-requis nécessaires, les choix didactiques et pédagogiques, les outils ou supports qu'il propose d'intégrer à sa démarche ;
- utilise le dossier de façon pertinente (sélection des documents, des informations au regard des activités proposées) ;
- montre sa capacité à prendre le recul nécessaire afin de :
 - contextualiser son enseignement,
 - intégrer son expertise disciplinaire au service d'une pédagogie active,
 - mener une réflexion sur les enjeux sociétaux, éducatifs et culturels,
 - proposer et justifier des liens interdisciplinaires cohérents ;
- argumente sur une démarche pédagogique complète, structurée en cohérence avec la compétence visée et les objectifs fixés ;

- prenne en compte l'étudiant, la classe et le groupe dans la démarche proposée ;
- favorise le questionnement et la réflexion chez l'étudiant ;
- propose et justifie des outils adaptés à la démarche pédagogique.

Observations :

Le jury a apprécié :

- une démarche pédagogique cohérente, pertinente et prenant suffisamment appui sur le dossier documentaire ;
- la proposition d'innovations pédagogiques au service de la démarche proposée ;
- la place donnée à l'étudiant dans la mise en activité ;
- la projection du candidat dans la posture d'enseignant.
- Certains candidats ont présenté des exemples de supports en s'inspirant des annexes et les ont complétés à l'aide d'autres sources pertinentes. Une justification était associée aux choix proposés.

Le jury a regretté :

- la méconnaissance des attentes de la formation BTS SP3S ;
- des démarches modélisées, sans adaptation au contexte, trop sommaires et peu réalistes voire l'absence de démarche (simple liste d'activités) ;
- des supports et/ou outils cités mais non explicités et parfois inadaptés ;
- l'absence de lien avec les autres disciplines ou modules, ni d'ouverture sur une réflexion plus large ;
- un appui insuffisant, voire inexistant sur le dossier documentaire.

Certains candidats n'ont pas traité cette partie de l'épreuve.

Conseils aux candidats

La préparation à cette épreuve passe par l'appropriation des concepts au service d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné.

Cette épreuve nécessite également de se placer dans une démarche d'enseignement technologique et ne peut donc s'envisager sans une connaissance des objectifs de formation et des moyens et méthodes pédagogiques correspondants aux STMS aussi bien en enseignement secondaire qu'en enseignement supérieur.



Le candidat doit avoir une vue d'ensemble du sujet pour en cerner la cohérence et la finalité. Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte. Les candidats doivent gérer leur temps au regard de l'exploitation des documents et de la construction de l'argumentaire.

En aucun cas, il ne s'agit de citer isolément des théories, de recopier les annexes ou de faire des renvois vers celles-ci sans mise en évidence de ce que cela apporte à la réflexion développée.

Il est attendu une ouverture vers les enjeux sociétaux, culturels...

Les choix opérés doivent être analysés, justifiés et argumentés. Une réflexion critique et une prise de recul personnelle et professionnelle sont appréciées.

Une grande vigilance doit être portée à la qualité de l'expression écrite et au soin de la copie.

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission - Mise en situation professionnelle

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 11,15/20
- Meilleure note de l'épreuve : 20 /20
- Note la plus basse : 02/20

Sujets

Epreuve de mise en situation professionnelle

SUJET 1

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les *sciences et techniques sanitaires et sociales en classe de terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)*.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les objectifs à atteindre dans cette séquence sont :

Contenu	Objectifs et indications complémentaires
8- « QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ? »	
Organisation et fonctionnement des dispositifs et institutions, l'exemple des dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale	L'organisation et le fonctionnement des dispositifs et institutions seront étudiés à partir d'exemples locaux.
Structures, diversité et complémentarité : Collectivités publiques Associations	<i>L'étude des dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale permettra de lier le diagnostic des besoins sociaux d'un territoire avec les dispositifs et actions mis en place.</i> Repérer le rôle des différents acteurs publics Illustrer la place des associations dans la lutte contre l'exclusion

PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

« La France de même que la majorité des Etats membres de l'Union, a accueilli cette année plusieurs milliers de personnes se présentant comme mineures non accompagnées (MNA) en demande de protection auprès des services d'un conseil départemental ou d'une juridiction.

La question des MNA reste complexe car elle conjugue la mission de la Protection de l'enfance et la problématique migratoire. Elle concerne des personnes vulnérables, c'est de ce fait une politique publique à part entière qui présente un enjeu humain fort. »

Source : Ministère de la Justice,
Rapport annuel d'activité 2016,
Mission mineurs non accompagnés, Mars 2017.
Disponible sur <http://www.justice.gouv.fr> (consulté le 09/01/2018)

Consigne de l'activité pratique :

Présenter de manière schématique la diversité des acteurs intervenant dans la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés.

2. Construction de la séquence de formation. Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

SECONDE PARTIE : ORAL AVEC LE JURY

Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXES

Annexe(s)	Références
1	L'expérience des centres d'accueil et d'orientation (CAO) et des centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI) en France, Octobre 2017. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés , Disponible sur http://www.ohchr.org (consulté le 09/01/2018)
2	Rapport annuel d'activité 2016, Mission mineurs non accompagnés, Mars 2017. Ministère de la Justice , Disponible sur http://www.justice.gouv.fr (consulté le 09/01/2018)

ANNEXE 1

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) s'est vu confier par la communauté internationale le mandat d'assumer les fonctions de protection internationale et de recherche de solutions durables au problème des réfugiés.

Le paragraphe 8 du Statut du HCR de 1950, et l'article 35 de la Convention du 28 juillet de 1951 relative au statut des réfugiés lui reconnaissent un rôle de surveillance de l'application des dispositions de la Convention de 1951. Dans le cadre de son activité en France, le HCR assure un rôle de conseil auprès des autorités françaises. Il exerce également un droit de regard sur les politiques mises en œuvre en matière d'asile et s'efforce de promouvoir l'accueil des personnes en besoin de protection internationale et l'intégration des réfugiés au sein de la société française. La Représentation du HCR auprès de la France et de Monaco suit avec une attention particulière la situation dans la région des Hauts-de-France, plus particulièrement à Calais et Grande-Synthe. Le HCR a soutenu, depuis sa mise en œuvre le 22 octobre 2015, le dispositif de relocalisation des personnes en besoin de protection internationale présentes dans cette région vers des Centres d'Accueil et d'Orientation(CAO).

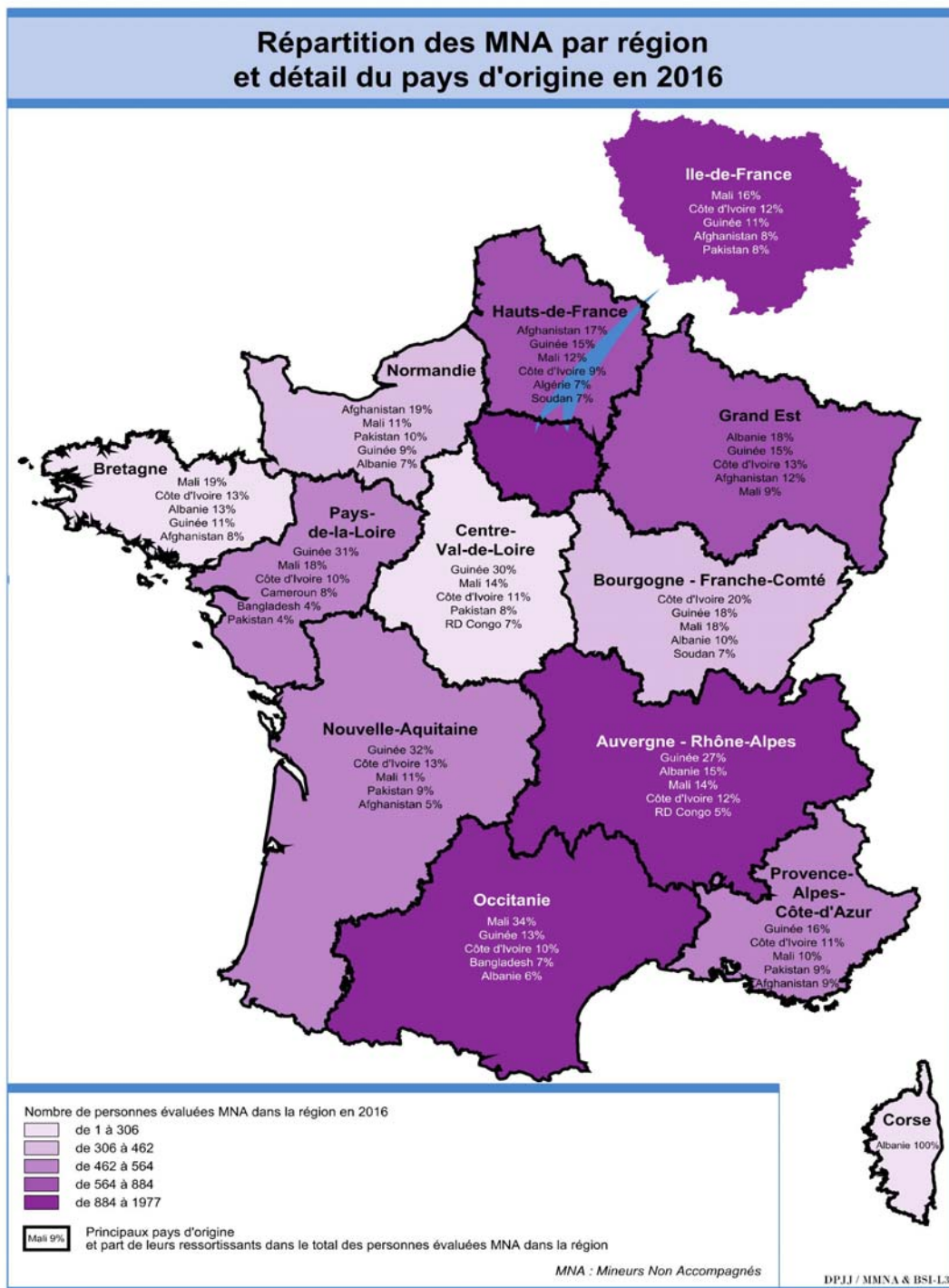
Ce dispositif a été étendu à partir de mars 2016 aux personnes présentes à Paris dans des campements de fortune et a pris fin pour l'essentiel avec le démantèlement du site de Calais.

Entre l'automne 2015 et janvier 2017, 17 000 personnes environ ont été prises en charge dans l'un des CAO répartis sur l'ensemble du territoire national. Au fur et à mesure de la montée en puissance de ce mécanisme exceptionnel de transfert des personnes vers un lieu d'hébergement sans condition préalable d'enregistrement d'une demande d'asile, jusqu'à 12 000 places ont été ouvertes au sein de 11 régions et 85 départements français atteignant un pic lors du démantèlement du site de Calais le 24 octobre 2016.

A compter du 2 novembre 2016, parfois quelques jours auparavant, 1 693 enfants et jeunes de moins de 18 ans non accompagnés, principalement de nationalités afghanes, soudanaise et érythréenne, ont également été orientés dans l'urgence depuis Calais, Grande-Synthe et parfois des campements parisiens, vers l'un des 67 centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI), créés pour l'occasion et situés dans 53 départements au sein de 11 régions françaises. Cette opération tardive de mise à l'abri, décidée dans l'urgence par l'Etat français, visait notamment à poursuivre l'examen par le « Home Office » des demandes de transfert vers le Royaume-Uni des enfants non accompagnés afin de rejoindre un membre de leur famille ou au titre d'une nouvelle disposition légale britannique dit Amendement Dubs.

Source : L'expérience des centres d'accueil et d'orientation (CAO) et des centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI) en France, Octobre 2017. **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**, Disponible sur <http://www.ohchr.org> (consulté le 09/01/2018)

ANNEXE 2



On observe globalement une similitude des pays d'origine des MNA sur l'ensemble des régions. La Corse n'a évalué qu'un MNA. Ce qui explique la prééminence d'un pays sur ce département.

Source : Rapport annuel d'activité 2016, Mission mineurs non accompagnés, Mars 2017. Ministère de la Justice, Disponible sur <http://www.justice.gouv.fr> (consulté le 09/01/2018)

Epreuve de mise en situation professionnelle
SUJET 2

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les *Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)*.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

La séquence se situe dans le pôle 1 du programme « Etat de santé et de bien-être social » dans la partie « Comment émergent les problèmes de santé et les problèmes sociaux ? » sous partie « Préoccupation de sante publique et reconnaissance des problèmes sanitaires par la collectivité ».

Les objectifs à atteindre dans cette séquence sont :

- Analyser comment une société identifie un problème de santé.
- Montrer la place relative de l'épidémiologie dans la reconnaissance des problèmes de santé.

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

« L'épidémiologie est aujourd'hui communément définie comme l'étude de la fréquence des pathologies et de la distribution des états de santé dans les populations humaines, et de leurs déterminants. Son histoire, bien que récente, commence à faire l'objet d'un nombre significatif d'études spécifiques, à la fois par ses acteurs et par des historiens. (...). Un certain consensus tend à se dégager pour souligner l'émergence d'un « nouveau style d'épidémiologie » diversement caractérisé comme « épidémiologie moderne », « épidémiologie des maladies chroniques », « épidémiologie du risque » ou encore « épidémiologie des facteurs de risque ». Cette « nouvelle épidémiologie » aurait contribué au développement d'une approche quantitative et probabiliste de la maladie à partir de ses facteurs de risque, principalement individuels. Cette approche joue aujourd'hui un rôle déterminant, aussi bien en médecine que dans le domaine de la santé publique, pour la prévention de nombreuses maladies chroniques et multifactorielles. »

Source : Giroux Élodie, « Contribution à l'histoire de l'épidémiologie des facteurs de risque », *Revue d'histoire des sciences*, 2011/2 (Tome 64), p. 219-224. [En ligne] [Consulté le 09 janvier 2018]. Disponible sur <https://www.cairn.info>.

Consigne de l'activité pratique :

Présenter sous forme schématique l'étude ESTEBAN et ses liens avec les priorités de santé.

2. Construction de la séquence de formation.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE

Annexe	Références
1	Santé Publique France. Environnement et santé - Esteban. [En ligne] <i>Esteban</i> . [Consulté le 3 janvier 2018] Disponible sur invs.santepubliquefrance.fr

ANNEXE 1

Esteban est une nouvelle étude nationale menée en France métropolitaine auprès d'adultes de 18 à 74 ans et d'enfants de 6 à 17 ans, qui porte sur plusieurs aspects de la santé : l'exposition à certaines substances de l'environnement, l'alimentation, l'activité physique et certaines maladies chroniques ou facteurs de risque (diabète, allergies, maladies respiratoires, hypertension artérielle, hypercholestérolémie...).

Portée par le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, elle est réalisée par Santé publique France.

Source : Santé Publique France. Environnement et santé - Esteban. [En ligne] *Esteban*.

[Consulté le 3 janvier 2018] Disponible sur invs.santepubliquefrance.fr

Epreuve de mise en situation professionnelle

SUJET 3

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
3. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
4. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
3. <i>Exposé</i>	30 minutes
4. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les *Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)*.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

La séquence se situe dans le pôle 1 « Qu'est-ce que la santé ? Qu'est-ce que le bien-être social ? » dans la partie du programme :

Comment apprécier l'état de santé et de bien-être social ?

Mesure par des indicateurs diversifiés

Niveaux de santé et de bien-être social des populations

Les objectifs à atteindre dans cette séquence sont :

- Comparer les niveaux de santé et de bien-être social de différentes populations
- Repérer les contrastes et inégalités existant au sein des populations et entre elles

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

Le PRS Occitanie, Projet Régional de Santé 2ème génération, est le principal instrument de pilotage régional de notre politique de santé. Il s'inscrit dans la continuité des orientations des PRS de 1ère génération des deux ex-régions. Le PRS 2 est établi sur la base d'un bilan qui permet de tirer les enseignements des PRS antérieurs et de dégager les axes d'amélioration pouvant servir de support aux priorités opérationnelles.

[...]

Le Projet Régional de Santé permet de piloter la politique de santé à l'échelle de notre région Occitanie. En cohérence avec la Stratégie nationale de santé, il définit **les objectifs que nous souhaitons atteindre dans les 5 ans à venir**, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Pour mieux répondre aux attentes des citoyens, dans le nouveau contexte de la grande région, le PRS identifie des objectifs régionaux qui seront déclinés au niveau des territoires.

L'Occitanie est la région la plus contrastée de France. Sa démographie est dynamique mais marquée par le vieillissement de la population. Les inégalités sociales sont fortes. La région présente des indicateurs de santé globalement favorables, mais les écarts observés en termes d'accès aux soins sont importants et si rien n'est fait, ils ne feront qu'augmenter dans les années à venir.

Source : « Le projet régional de santé : pour un système de santé plus proche des besoins de la population », ARS Occitanie, 6 septembre 2017.
Disponible sur : <https://prs.occitanie-sante.fr/prs/> (consulté le 09/01/2018)

Des données statistiques concernant l'Occitanie sont accessibles sur le réseau.

A partir des données mises à disposition, présenter votre analyse des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé en Occitanie sous la forme d'un document synthétique.

2. Construction de la séquence de formation.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE

Annexe	Références
1	<i>Classeur « données statistiques en Occitanie et données nationales »</i>

Rapport de jury

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un environnement pluri technique, une organisation ou une mise en œuvre d'actions.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents : documents techniques tels que protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, études et documents pédagogiques. L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le candidat est amené au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires.

Objectifs de l'épreuve :

Le candidat doit être capable de :

- réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec la thématique ;
- concevoir et d'organiser une séquence de formation ;
- présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;
- justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;
- s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;
- faire preuve de qualités relationnelles.

Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de **l'ensemble des programmes** (enseignement d'exploration santé social, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en baccalauréat ST2S), des référentiels (BTS ESF, BTS SP3S...) relatifs aux sciences et techniques médico-sociales et des documents d'accompagnement de ces programmes ou référentiels. La connaissance de **la finalité** de chacune de ces formations et des enseignements qui peuvent être confiés à un enseignant de STMS est aussi à assurer.

Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide.

De même, le candidat doit s'assurer qu'il **maîtrise les techniques et outils numériques**, sur un niveau universitaire correspondant au concours et aux enseignements vers lesquels il souhaite s'orienter. Les compétences du C2i sont attendues d'un futur enseignant, qui doit pouvoir les décliner dans des activités liées au champ disciplinaire, et savoir les mobiliser en appui à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de l'enseignement de STMS.

La maîtrise de la gestion de fichier, en local comme dans un cadre de type réseau ou intranet, est un fondamental du futur enseignant, attendu lors d'une telle épreuve.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat dans la situation d'un enseignant qui prépare une séquence de formation (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique...), d'où le libellé de l'épreuve « mise en situation professionnelle ».

Ainsi, l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de la séquence à concevoir et organiser. Le jury précise qu'il est indispensable que le candidat réponde explicitement à la consigne de l'activité pratique.

Attentes du jury

Lors de l'exposé, il est demandé au candidat de :

- présenter sa démarche méthodologique pour le traitement de l'activité pratique ;
- présenter les résultats de cette activité ;
- réinvestir, tout ou partie, des résultats de l'activité pratique dans la conception de la séquence ;
- situer la séquence dans la progression annuelle ;
- présenter une séquence pédagogique (la présentation détaillée d'une séance n'est pas exigée).

Lors de l'entretien, il est demandé au candidat :

- de préciser et de compléter les éléments présentés au cours de l'exposé ;
- de justifier ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa séquence au regard des programmes ou référentiels ;
- d'aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe ;
- d'approfondir sa réflexion, d'envisager des remédiations.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique et pédagogique, le candidat doit montrer son aptitude à la communication : comportement dynamique, attitude d'écoute et d'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture, un savoir-être, conformes à une situation de concours national de la fonction publique et à l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, il est recommandé au candidat de prendre connaissance des [compétences professionnelles de l'enseignant](#)¹.

Enfin, il est rappelé que le candidat ne doit pas informer le jury de sa situation personnelle et professionnelle.

1 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, NOR : MENE1315928A, arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 - MEN - DGESCO A3-3 ; En ligne : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :

Au niveau méthodologique :

- une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séquence ;
- des investigations rigoureuses qui ne se limitent pas à la seule exploitation des documents fournis ;
- une sélection de données actualisées ;
- un lien pertinent entre l'activité pratique réalisée et la séquence proposée ;
- une rigueur de la démarche méthodologique ;
- une clarté et une structuration de la présentation ;
- une bonne gestion du temps lors de l'exposé ;
- une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- des propositions pédagogiques novatrices judicieuses ;
- une argumentation étayée des réponses.

Au niveau pédagogique :

- une bonne utilisation des programmes et des référentiels ;
- une séquence structurée et pertinente ;
- une proposition de démarches pédagogiques cohérentes, réalistes et approfondies ;
- une capacité à concevoir la séquence pédagogique au regard des objectifs ainsi que des compétences visées ;
- un lien explicite et pertinent entre la séquence et une approche globale de la formation (interdisciplinarité, travail en équipe, éducation à la citoyenneté, parcours d'orientation...) ;
- une capacité à penser l'utilisation du numérique au service de l'enseignement.

Au niveau de l'attitude :

- une posture professionnelle adaptée ;
- une capacité à se questionner, à prendre du recul et à proposer des remédiations ;
- une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.

Le jury a particulièrement apprécié les excellentes prestations de candidats qui ont su montrer des aptitudes à se projeter dans le métier d'enseignant.

Cependant, le jury a regretté les prestations de certains candidats qui ont montré :

Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique :

- un non-respect des consignes ou une activité de TP non assurée, ce qui ne leur a pas permis de répondre aux attentes de l'épreuve.
- une maîtrise trop fragile des compétences liées au numérique, qui n'ont pas permis au candidat de mener l'activité demandée, et par conséquent de l'intégrer dans sa projection vers la mise en œuvre de son enseignement;
- une absence de présentation de la démarche méthodologique et/ou des résultats de l'activité pratique ;
- un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ;
- des propositions d'activité trop éloignées des exigences visées par la formation des élèves/étudiants ;
- des lacunes dans les connaissances disciplinaires limitant le traitement du sujet (réponse à la consigne de l'activité pratique, construction de la séquence...);
- une argumentation insuffisante des choix pédagogiques ;
- une présentation trop détaillée de la série, des programmes, des poursuites d'études ;
- un exposé des connaissances sur les thèmes du sujet trop développé au détriment de la présentation de la démarche méthodologique et de la séquence proposée ;
- une méconnaissance du champ disciplinaire et de ses spécificités.

Au niveau de la « forme » :

- un travail manquant de structuration lors de l'exposé et de la soutenance (incohérences, confusions, etc.) ;
- un manque de dynamisme ;
- un niveau d'expression insuffisant ;
- une difficulté de certains candidats à contrôler leur émotivité ;
- une utilisation partielle du temps imparti pour l'exposé.

Seconde épreuve d'admission Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Résultats session 2018

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 12.57/20
- Meilleure note de l'épreuve : 20/20
- Note la plus basse : 03/20

Rapport de jury

Durée : 1 heure - Coefficient : 2

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée.

La soutenance est suivie d'un entretien, de trente minutes avec le jury, qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations. Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Recommandations concernant quelques éléments de la définition d'épreuve :

Eléments extraits de la définition d'épreuve	Recommandations
<i>"l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement"</i>	<p><u>Exemples de supports :</u> Rapport, compte-rendu, mémoire, textes juridiques ou administratifs, rapports d'enquêtes et outils associés, éléments de campagne de prévention et supports associés, vidéo, dossiers documentaires, extrait d'ouvrage de référence en lien avec l'environnement professionnel, articles de presse du secteur ou d'organismes spécialisés, etc.</p>
<i>"dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité"</i>	<p><u>Supports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - actualisés ; - en santé publique et en action sociale ; - issus du monde professionnel (structures sanitaires et sociales, dispositifs, etc.).
<i>"d'en faire une analyse scientifique et technologique"</i>	<p>Analyser les supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un contexte scientifique (sociologique, économique, juridique, etc.) ; - et technologique (partant d'une problématique, politiques publiques, dispositifs, institutions, etc.) ; - en lien avec le thème traité.
<i>"et d'en extraire des exploitations pertinentes"</i>	<ul style="list-style-type: none"> - sélectionner le ou les supports, éventuellement, parmi ceux collectés ; - les adapter en vue d'exploitations pédagogiques.
<i>"pour son enseignement en lycée"</i>	<p>A situer dans l'un ou plusieurs des enseignements correspondant au concours préparé : enseignement d'exploration « santé social », enseignements en sections de baccalauréat ST2S (<i>enseignement de STSS</i>), de BTS SP3S, BTS ESF et DECESF.</p>
<i>"soutenance ... le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés <u>et</u> une proposition de séance"</i>	<p>Présenter de manière équilibrée, au cours de la soutenance, les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scientifique/technologique ; - pédagogique.
<i>"l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves"</i>	<p>Présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une progression pédagogique ; - des liens possibles avec les autres disciplines technologiques et générales.
<i>"mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations"</i>	<p>Argumenter l'ensemble de ses choix.</p>

Le dossier :

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages, annexes comprises. Il doit être organisé, rédigé et mis en forme.

Le jury attend :

Sur le fond :

- des dossiers présentant l'**analyse scientifique et technologique de supports**, sélectionnés par le candidat, issus de la réalité et de l'environnement professionnels des champs de la spécialité ;
- des dossiers structurés, documentés, présentant une analyse de qualité, rigoureuse, avec un bon niveau scientifique et technologique ;
- une analyse faite dans un objectif de construction d'un enseignement ;
- plusieurs exploitations pédagogiques possibles, dont une seule doit être détaillée ;
- des annexes pertinentes et référencées dans la partie scientifique et technologique ;

Sur la forme :

- des dossiers paginés, avec des annexes en nombre raisonnable ;
- des documents dont l'origine est clairement indiquée ;
- présence de bibliographie, de sitographie.

Le jury a apprécié les dossiers qui présentent notamment :

- une analyse pertinente, qui répond au niveau requis pour ce concours ;
- une réelle investigation pour construire une argumentation structurée ;
- une contextualisation, un ancrage institutionnel et/ou territorial.

Certains dossiers n'apparaissent pas conformes à la définition de l'épreuve :

- des "mémoires de recherche ou d'étude" réalisés dans le cadre des parcours de formation des candidats ;
- des dossiers qui présentent une compilation de documents techniques et scientifiques sans "fil conducteur", sans analyse ;
- des dossiers dont les sujets n'appartiennent pas au champ disciplinaire.

Le jury regrette que certains dossiers présentent une trame méthodologique (question de départ, problématique, hypothèse) purement formelle.

Le jury conseille aux candidats :

- **de structurer les contenus du dossier par un plan clairement identifié ;**
- **de s'appuyer sur la partie scientifique pour élaborer la partie pédagogique ;**
- **d'analyser les supports pédagogiques utilisés ;**
- **de maîtriser tous les contenus du dossier.**

Si l'épreuve ne prévoit pas d'évaluation du dossier, sa réalisation, préparatoire à l'épreuve orale, doit permettre au jury, qui en prend connaissance avant la soutenance, d'apprécier la qualité du thème exploité, la pertinence et éventuellement la créativité, et l'innovation de la transposition pédagogique présentée.

Bien entendu, ces différents aspects sont repris lors de la soutenance orale.

La soutenance :

Le jury a apprécié :

Sur le fond :

- la qualité technique et scientifique des documents et informations proposées par le candidat : fiabilité, actualisation, justesse, pertinence, etc. ;
- la justesse de l'analyse des documents proposés ;
- la qualité de l'argumentation, de la démonstration ;
- la réflexion conduite à partir d'une problématique qui permet ensuite une exploitation des programmes ou des référentiels (fil conducteur de la réflexion conduite dans la partie scientifique et technologique) ;
- la présentation de ressources exploitées conduisant, avec un lien établi, à la conception et à la réalisation de documents pédagogiques adaptés au public ciblé ;
- l'inscription de l'exploitation pédagogique dans la progression proposée aux élèves, mobilisant une bonne connaissance de l'environnement professionnel et du champ disciplinaire ;
- une proposition de séance s'inscrivant de manière claire et rigoureuse au sein d'une séquence, elle-même inscrite dans une progression annoncée ;
- une formulation des objectifs pédagogiques ;
- la chronologie des séances en lien avec l'objectif de la séquence ;
- une séance adaptée aux objectifs fixés par le candidat en prenant en compte les pré-requis des élèves ;
- une utilisation pertinente du numérique dans la séance proposée ;
- une réflexion sur l'appropriation des acquis et des besoins des élèves au regard de la séance ;
- une proposition de supports (professeurs et élèves) liés à la séance. Par exemple : « mémos » destinés aux élèves, documents, schémas, supports numériques, etc.

Sur la forme :

- une répartition équilibrée du temps d'exposé entre les apports techniques et scientifiques et l'exploitation pédagogique qui en est faite ;
- une utilisation adaptée et maîtrisée des outils de présentation ;
- une présentation dynamique, synthétique et structurée, détachée de l'écrit et des notes du candidat ;
- la maîtrise d'un vocabulaire technologique et pédagogique ;
- une utilisation de la totalité du temps imparti (30 min) pour cette soutenance, qui doit être préparée.

L'entretien :

Le jury a apprécié :

- les capacités d'écoute, d'échange des candidats qui vont au-delà de la simple réponse à un questionnement ;
- les capacités d'adaptabilité et de prise de recul qui s'appuient sur une bonne connaissance des formations et des programmes ;
- la capacité à remédier aux limites et aux insuffisances éventuelles des supports présentés ;
- la capacité à situer son enseignement dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- la capacité à prendre en compte l'élève et ses besoins dans un groupe classe ;
- la maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire ;
- une posture professionnelle correspondant à celle d'un enseignant ;
- une connaissance générale du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Ainsi, le jury conseille aux candidats de se renseigner sur le fonctionnement d'un établissement scolaire, de rencontrer des professeurs de STMS certifiés et/ou des agrégés de SMS et d'observer quelques séances afin d'appréhender les démarches pédagogiques mises en œuvre et d'éviter des confusions entre les baccalauréats technologiques et professionnels.

Pour tous les candidats, le jury a systématiquement évalué les capacités à :

- savoir transmettre les principes de la vie démocratique, les valeurs de la République et les transférer dans la pratique pédagogique ;
- aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions et des croyances ;
- savoir argumenter et respecter la pensée des autres ;
- respecter les principes éthiques ;
- lutter contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.

CONCLUSION

L'analyse des résultats de l'admissibilité de cette session amène, comme pour la session précédente, le jury à rappeler aux candidats, que la maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline, ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent élèves ou étudiants sont évaluées lors des épreuves.

La première épreuve d'admissibilité engage à la construction d'un développement en réponse au sujet proposé et requiert ainsi à la fois des connaissances précises, actuelles mais également une démarche rigoureuse d'explicitation, d'argumentation et une expression claire. La seconde épreuve d'admissibilité invite le candidat à analyser la solution technique présentée puis à exploiter et utiliser différents types de documents dans le cadre d'un travail sur des supports d'enseignement visant un ou des objectifs de formation spécifiés.

Le jury a, cette année encore, apprécié lors de l'admission des prestations de très grande qualité, témoignant d'une réflexion tant sur la démarche que sur la stratégie pédagogique et de la projection dans le métier futur.

La première épreuve d'admission vise un travail de conception, qui prend appui sur le numérique et intègre une réflexion sur son utilisation dans la démarche pédagogique. La place du numérique doit être interrogée dès la phase de conception de la séquence, des séances.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement technologique, qui se fonde sur un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ de la santé et du social et exploité pour un enseignement, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant.

Bien sûr il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves et étudiants.

Se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants de sciences et techniques médico-sociales mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de

formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, Madame la directrice déléguée aux formations technologiques et professionnelles du lycée la Martinière Duchère à Lyon, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration des candidats et des membres de jury pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu cette année encore dans d'excellentes conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe sciences médico-sociales au ministère de l'éducation nationale pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.